

# COMPTABILITÉ



*La comptabilité constitue pour l'entrepreneur à la fois une obligation porteuse de contraintes relativement fortes et d'une certaine complexité, mais également une source d'information indispensable à la bonne marche de l'entreprise.*

**NOTRE CABINET, VÉRITABLE PARTENAIRE ET CONSEILLER,**  
VOUS ACCOMPAGNE AFIN DE SÉCURISER LES DÉCLARATIONS, ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ET ORIENTER LES DÉCISIONS RELATIVES AU PILOTAGE DE VOTRE ENTREPRISE.



## NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre savoir-faire
- **Sécurisez** la mise en conformité avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs de déclaration
- **Soyez vigilant et anticipez** les risques et opportunités grâce à la bonne information comptable délivrée au bon moment

## NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements



## **Vous vous posez les questions suivantes :**

- A quoi sert la comptabilité, quelles informations m'apporte-t-elle?
- Quelles sont mes obligations légales et réglementaires, en fonction de la taille de mon entreprise et de mon secteur d'activité ?
- Quels sont mes besoins propres en matière de données et informations et comment m'organiser pour les satisfaire ?
- Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?



## **Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :**

- Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter.
- Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous assurons de leur respect le plus strict.
- Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons une prestation sur-mesure dans une gamme de services pouvant aller d'un simple conseil de professionnel à une tenue complète de comptabilité.
- L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme l'unique professionnel indépendant pouvant faire profession de tenue, de révision et de supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles déontologiques qui vous assurent qualité, sécurité et confidentialité.